



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat
Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg
T +41 26 305 10 40
www.fr.ch/ce

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Monsieur Albert Rösti
Conseiller fédéral
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Courriel : Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Fribourg, le 1^{er} avril 2025

2025-368

Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire « De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout) » – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons au courrier du 20 décembre 2024 sur l'objet cité en titre, lequel a retenu toute notre attention. Nous avons l'honneur de vous transmettre notre détermination y relative.

Après analyse des documents transmis, nous vous informons que le Conseil d'Etat se rallie à la prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) adoptée le 28 mars 2025 en Assemblée générale, de même qu'à celle de la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), adoptée le 31 mars 2025 en Assemblée générale.

En vous remerciant de nous avoir consultés et de bien vouloir prendre en compte notre détermination, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat :

Jean-François Steiert, Président



Danielle Gagnaix-Morel, Chancelière d'Etat

Annexe

—
Prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK), du 28 mars 2025
Prise de position de la Conférence des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP), du 31 mars 2025

Copie

—
à la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle ;
à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement ;
à la Chancellerie d'Etat.



Konferenz Kantonaler Energiedirektoren
Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie
Conferenza dei direttori cantonali dell'energia
Conferenza dals directurs chantunals d'energia

Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC

Par courriel : gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Berne, le 28 mars 2025

**Contre-projet indirect (modification de la loi sur l'énergie nucléaire) à l'initiative populaire
«De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)»**

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames, Messieurs,

Par courrier du 20 décembre 2024, vous avez invité l'EnDK à participer à la consultation sur la modification de la loi sur l'énergie nucléaire en tant que contre-projet indirect à l'initiative populaire «Stop au blackout». Nous exprimons nos remerciements pour cette occasion qui nous est offerte et prenons position comme suit:

Du point de vue de l'EnDK, le développement des énergies renouvelables indigènes et l'augmentation de l'efficacité énergétique sont absolument prioritaires pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques, et par conséquent aussi pour renforcer l'approvisionnement énergétique.

L'EnDK rejette l'initiative populaire «Stop au blackout», car elle est formulée de manière équivoque, complique la gestion d'éventuelles situations de crise et remet en question la répartition des compétences entre la Confédération, les cantons et la branche énergétique, qui a pourtant fait ses preuves.

L'EnDK estime que le contre-projet indirect du Conseil fédéral n'est pas suffisamment fondé et invite instamment le Conseil fédéral à procéder à une analyse stratégique et technique d'une éventuelle levée de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour les centrales nucléaires et à définir les conditions-cadres pour d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires.

Développer d'urgence la production d'électricité renouvelable indigène

Conformément à ses principes directeurs, l'EnDK s'engage à atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050: à compter de 2050, la Suisse ne devra plus rejeter dans l'atmosphère davantage de gaz à effet de serre que ce qui est absorbé par les réservoirs naturels et artificiels. La Suisse doit, grâce à des

efforts en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, réduire ses besoins en énergie autant que possible et les couvrir par des ressources renouvelables. En conséquence, l'EnDK s'engage pour le développement urgent et nécessaire de la production d'électricité renouvelable indigène.

La Suisse a besoin de développer rapidement sa production d'électricité indigène issue de sources renouvelables non seulement pour atteindre la neutralité climatique, mais aussi pour garantir la sécurité de l'approvisionnement. En hiver, la Suisse produit moins d'électricité qu'elle n'en consomme. De plus, en raison notamment de l'électrification croissante des bâtiments, des transports et de l'industrie, ainsi que de la fermeture à venir des centrales nucléaires existantes, le risque de pénuries pendant les mois d'hiver va encore s'accentuer. En raison des technologies disponibles, un développement rapide de la production d'électricité indigène n'est possible que grâce à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables telles que l'eau, le soleil, le vent ou la biomasse. C'est également pour cette raison que l'EnDK accorde la priorité absolue au développement des énergies renouvelables indigènes.

Dans ce contexte, l'EnDK approuve expressément la loi pour l'électricité, entrée en vigueur en grande partie au mois de janvier de cette année. Cette loi améliore la capacité des installations de production d'électricité basées sur des énergies renouvelables à faire l'objet d'une autorisation. Cela dit, il est également nécessaire de simplifier et d'accélérer les procédures de planification, d'autorisation et de recours pour que le développement puisse se faire rapidement. C'est pourquoi l'EnDK soutient également les projets de loi actuels visant à accélérer les procédures pour les installations de production et les réseaux électriques.

Outre le développement de la production d'électricité indigène à partir d'énergies renouvelables, l'EnDK estime que la poursuite de l'exploitation des installations existantes, notamment des centrales hydrauliques existantes, doit être assurée. Il convient d'empêcher la suppression des centrales existantes ou la perte d'une grande partie de leur production, par exemple en raison d'un durcissement des prescriptions environnementales. Par ailleurs, l'EnDK est favorable à la poursuite de l'exploitation des centrales nucléaires existantes, à condition que la sécurité soit garantie. Ces mesures peuvent contribuer de manière significative à la sécurité de l'approvisionnement, en particulier pendant les mois d'hiver.

Rejet de l'initiative populaire «Stop au blackout»

L'initiative populaire «Stop au blackout» vise implicitement à lever l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour les centrales nucléaires. Cependant, comme le texte de l'initiative est formulé de manière générale, une interprétation par le législateur serait nécessaire en cas d'acceptation de l'initiative. Dans l'optique d'une mise en œuvre dans la pratique, le Parlement fédéral devrait définir quelles technologies seraient autorisées à l'avenir, et la législation devrait alors être adaptée en conséquence. Du point de vue de l'EnDK, une telle marge d'interprétation ne permettrait pas d'atteindre l'objectif visé.

En prescrivant un approvisionnement en électricité en tout temps, de surcroît respectueux du climat et de l'environnement, l'initiative remettrait en question la capacité de la Suisse à surmonter des situations de pénurie passagères ou à faire face à une pénurie d'électricité. Aujourd'hui, les centrales de réserve, les installations CCF et les groupes électrogènes de secours sont en effet considérés comme des options à mettre en œuvre si le marché ne s'équilibre pas. De telles mesures dans le cadre de la réserve d'électricité ne seraient plus possibles après une éventuelle acceptation de l'initiative, ce qu'il faut absolument éviter. De plus, l'initiative entre en contradiction avec les mesures prises dans le cadre de l'approvisionnement économique du pays, qui prévoient également, en cas de grave pénurie d'électricité, des contingentements pouvant aller jusqu'à des délestages cycliques, afin d'éviter un effondrement de l'approvisionnement en électricité qui aurait des conséquences désastreuses pour l'économie et la société.

Enfin, avec sa formulation «À cet effet, la Confédération attribue les responsabilités», l'initiative va à l'encontre des compétences de la Confédération, des cantons et de la branche énergétique définies dans la Constitution fédérale (Cst.) et dans les lois fédérales pertinentes. Conformément à l'art. 89 Cst., la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économique et rationnelle de l'énergie. L'art. 6 de la loi sur l'énergie statue que l'approvisionnement énergétique (production, transformation, stockage, fourniture, transport, transfert et distribution) relève de la branche énergétique. De leur côté, la Confédération et les cantons créent les conditions générales nécessaires pour que cette branche puisse assumer cette tâche de manière optimale. Les autres compétences de la Confédération, des cantons et de la branche énergétique, mais aussi d'acteurs comme Swissgrid et l'ElCom, sont définies dans diverses lois fédérales pertinentes, notamment la loi sur l'énergie et la loi sur l'approvisionnement en électricité. Une nouvelle définition des responsabilités n'est donc pas souhaitable.

Renvoi du contre-projet indirect

Nécessité d'une analyse stratégique et technique

Ces dernières années, le peuple s'est prononcé à plusieurs reprises de manière claire et nette en faveur d'un approvisionnement énergétique fondé sur les énergies renouvelables: en mai 2017, 58% des Suisses et des Suisse ont approuvé la Stratégie énergétique 2050 et, avec elle, l'abandon progressif de l'énergie nucléaire. La loi sur l'électricité, acceptée en juin 2024 à 68,7%, confirme cette voie et pose les jalons d'un développement rapide des énergies hydraulique, éolienne et solaire.

Avec le contre-projet indirect à l'initiative populaire «Stop au blackout», le Conseil fédéral propose explicitement la levée de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour les centrales nucléaires ou la suppression de l'art. 12a de la loi sur l'énergie nucléaire. Du point de vue de l'EnDK, une telle décision de principe nécessite au préalable une analyse stratégique et technique, notamment en raison des votations populaires de ces dernières années. Il convient d'examiner soigneusement et d'expliquer clairement pourquoi un changement de stratégie en matière de politique énergétique est nécessaire.

L'EnDK constate que le Conseil fédéral n'aborde que très superficiellement dans son rapport explicatif de nombreuses questions importantes, telles que l'évolution à moyen et long terme des besoins en électricité, le développement actuel et futur de la production d'électricité renouvelable, ainsi que l'état de développement de la technique nucléaire et les coûts de l'énergie nucléaire. De plus, de nombreuses questions fondamentales ne sont tout simplement pas abordées: quel mix énergétique le Conseil fédéral vise-t-il à moyen et long terme? Quel rôle l'énergie nucléaire doit-elle ou peut-elle jouer dans le cadre du mix énergétique visé? Quelles seraient les conséquences de la levée de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales sur le développement des énergies renouvelables indigènes, notamment sur la volonté d'investir dans l'énergie solaire? Dans quelle mesure les nouvelles centrales nucléaires peuvent-elles être intégrées de manière judicieuse dans le futur système énergétique? Quel serait l'impact de la construction de centrales nucléaires sur l'évolution des prix de l'électricité en Suisse? Il convient de répondre à ces questions avant de prendre une décision de principe aussi importante que la levée de l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour les centrales nucléaires.

Clarification des conditions-cadres pour d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires

Les procédures de planification et d'autorisation ainsi que le processus de construction de nouvelles centrales nucléaires sont complexes, et donc longues. Les quatre centrales nucléaires en service en Suisse ont été réalisées avec des réacteurs de deuxième génération. Aujourd'hui, la grande majorité des réacteurs construits en Europe et dans le monde sont des réacteurs de troisième génération. Des

réacteurs de quatrième génération sont également en cours de développement et de recherche. Les premiers réacteurs commerciaux de cette génération devraient être mis en service au plus tôt en 2030. Il en va de même pour la plupart des petits réacteurs modulaires (small modular reactors, SMR). Bien que quelques SMR soient déjà en service en Russie et en Chine, seuls quelques projets pilotes sont en cours d'autorisation dans les pays occidentaux.

En raison de la complexité technique et financière de tels projets, l'EnDK attend du Conseil fédéral qu'il confirme explicitement ou redéfinisse, par le biais du contre-projet indirect, les conditions-cadres réglementaires pour la planification et la construction d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires. Dans le rapport explicatif, le Conseil fédéral ne se prononce pas, par exemple, sur une potentielle adaptation des conditions et des processus d'autorisation et/ou sur l'élaboration d'un nouveau plan sectoriel, sur un possible porteur de projet ou sur le financement de nouvelles centrales nucléaires, sur le stockage définitif des substances radioactives résultant de l'exploitation de nouvelles centrales nucléaires ou sur les questions de responsabilité. Les intentions du Conseil fédéral restent donc assez floues. Cela crée de l'incertitude, ce qui n'est favorable ni au développement des énergies renouvelables indigènes ni au renforcement de la sécurité d'approvisionnement dans son ensemble.

En conclusion, l'EnDK invite instamment le Conseil fédéral à procéder à une analyse stratégique et technique et à définir les conditions-cadres pour la planification et la construction d'éventuelles nouvelles centrales nucléaires. La mise à jour prévue des perspectives énergétiques serait l'occasion de clarifier les principales questions stratégiques et techniques. Sans base solide, il n'est pas possible de juger en connaissance de cause s'il est opportun de lever l'interdiction d'octroyer des autorisations générales pour les centrales nucléaires.

Nous vous remercions de prendre en compte nos préoccupations et restons à votre entière disposition pour toute question.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Conseiller fédéral, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.



Roberto Schmidt, Conseiller d'Etat
Président de l'EnDK



Véronique Bittner-Priez
Secrétaire générale de l'EnDK



Bundesamt für Energie BFE
3003 Bern

Per E-Mail an:
Gesetzesrevisionen@bfe.admin.ch

Bern, 31. März 2025

Stellungnahme der BPUK: Indirekter Gegenvorschlag (Änderung des Kernenergiegesetzes) zur Volksinitiative «Jederzeit Strom für alle (Blackout stoppen)»

Sehr geehrte Damen und Herren

Die Bau-, Planungs- und Umweltdirektorenkonferenz BPUK bedankt sich für die Möglichkeit, zum indirekten Gegenvorschlag (Änderung des Kernenergiegesetzes) zur Volksinitiative «Jederzeit Strom für alle (Blackout stoppen)» Stellung beziehen zu können.

Die Schweizer Stimmbevölkerung hat sich 2017 mit der Annahme des neuen Energiegesetzes für die Energiestrategie 2050 und somit für einen schrittweisen Ausstieg aus der Kernenergie ausgesprochen. Mit der Annahme des Stromgesetzes im Jahr 2024 bekräftigte das Volk diese Entscheidung nochmals und sprach sich für eine sichere Stromversorgung mit erneuerbaren Energien aus. Gleichzeitig haben sich aber die Rahmenbedingungen geändert: Mit der Annahme des Klima- und Innovationsgesetzes KIG hat sich die Schweiz dazu verpflichtet, das Netto-Null-Ziel bis 2050 zu erreichen. Dies führt zu einer Veränderung des Energiesystems, wie die Szenarien der Energieperspektiven 2050+ aufzeigen. Weiter zeichnet sich ab, dass der Aus- und Zubau der erneuerbaren Stromproduktion, ein zentraler Pfeiler für die Erreichung des Netto-Null-Ziels bis 2050, bisher weniger schnell vonstattengeht als erhofft. Schliesslich hat sich auch die geopolitische Lage verändert. Seit dem Winter 2022/2023 wird die Versorgung mit Strom in der Schweiz nicht mehr als selbstverständlich angesehen. Das Bundesparlament und der Bundesrat haben mit zahlreichen Gesetzes- und Verordnungsanpassungen im Zusammenhang mit der Energieversorgungssicherheit versucht, dieses Dilemma unter Berücksichtigung der bisherigen Volksentscheide zu überwinden – mit noch offenem Ausgang.

Die BPUK hat sich mit dem Gegenvorschlag auseinandergesetzt, der die offenen Fragen mit einem energiepolitischen Strategiewechsel beantworten soll. Hierfür fehlt aktuell jedoch die notwendige strategische und fachliche Auslegeordnung.

Der verzögerte Aus- und Zubau der erneuerbaren Energien ist insbesondere im Zusammenhang mit der geplanten Stilllegung von Kernkraftwerken eine Herausforderung für unsere Energieversorgung. Neben dem Bau neuer Kernkraftwerke müssen jedoch alle weiteren Lösungen wie beispielsweise der zumindest



temporär vermehrte Import von Winterstrom, Varianten zur Verlängerung der Laufzeiten bestehender Kernkraftwerke oder der Einsatz von Wintergaskraftwerken geprüft werden. Ohne diese umfassende Auslegeordnung ist es weder sinnvoll noch dem Schweizer Volk gegenüber vertretbar, sich bereits für einen umfassenden Strategiewechsel auszusprechen.

Im erläuternden Bericht werden in diesem Zusammenhang die aktuellen Vorarbeiten im BFE zur Erstellung neuer Energieperspektiven mit verschiedenen Szenarien (u. a. auch der Einsatz der Kerntechnologien) erwähnt. Wir erachten diese neuen, umfassenden Energieperspektiven als unverzichtbare Prämisse, um über den indirekten Gegenvorschlag befinden zu können. Dazu gehört eine sorgfältige Prüfung der jeweiligen Vor- und Nachteile beziehungsweise der möglichen Konsequenzen eines jeden Szenarios. Erst auf dieser Basis wird eine fundierte Urteilsbildung in dieser Angelegenheit möglich sein.

Wir halten den indirekten Gegenvorschlag unter den erwähnten Überlegungen als unzureichend hinterlegt, um uns darüber aussprechen zu können und beantragen, dass der Bund eine fachliche und strategische Auslegeordnung vorlegt, auf dessen Grundlage über dezentralen Strategiewechsel wenn nötig auch nach einer Abstimmung zur Initiative entschieden werden kann.

Wir bedanken uns für die Berücksichtigung dieses Anliegens.

Freundliche Grüsse

**Bau-, Planungs- und
Umweltdirektoren-Konferenz BPUK**

Der Präsident

Jean-François Steiert

Der stellvertretende Generalsekretär

Markus Sieber

Kopie an:

- Mitglieder der BPUK